

Bourses d'étude Aïcha et Léonard

Faire le grand saut dans la vie, s'y frotter et s'y laisser piquer, lorsqu'elle a déjà pu auparavant être éprouvante, injuste, demande à certains jeunes un accompagnement, un « amortisseur », que le projet « Aïcha et Léonard » se propose d'être pendant trois années. Un « amortisseur », mais également une « chance ». Celle d'offrir à des jeunes (de moins de 30 ans) issus de familles aux revenus très modestes, un accès aux études supérieures, dans des écoles parfois éloignées ou aux frais d'inscription élevés.

La genèse du projet

Porté par le Secours Catholique de Bourgogne, ce projet est né d'un legs fait par Madame Léonard, reçu en 2003. Madame Léonard s'étant occupée toute sa vie de jeunes en difficulté, les équipes du Secours Catholique de Bourgogne souhaitaient que son legs puisse bénéficier à des projets en faveur des jeunes. La délégation constitua alors un groupe de réflexion afin de trouver une utilisation exceptionnelle à ce don ultime.

Une des bénévoles de ce groupe, également impliquée dans le soutien scolaire à Chalon-sur-Saône, accompagnait une jeune fille de terminale S qui souhaitait faire un IUT de biologie. Les ressources familiales de cette jeune fille, malgré la bourse d'études supérieures, ne lui permettaient pas d'envisager de telles études. Sans une aide financière complémentaire, elle devait se résoudre à abandonner ses études et à trouver un travail... Le projet « Aïcha et Léonard » venait de naître. Cette jeune fille fut la première à bénéficier d'un soutien dans le cadre du projet « Aïcha et Léonard ». Au cours de la rentrée 2004-2005, le projet commença à soutenir des jeunes, en complément des bourses et autres aides existantes, en vue de leur insertion professionnelle.

La pédagogie du projet

Les jeunes qui bénéficient des bourses d'études « Aïcha et Léonard » sont des jeunes identifiés par les bénévoles de la délégation de Bourgogne et dont les familles sont déjà connues et accompagnées par le Secours Catholique.

Les projets d'études (du CAP au master voir plus) soumis à candidature doivent être réalisables, c'est-à-dire avoir un minimum de chances de succès, estimées de manière réaliste. L'aide financière apportée s'ajoute à toutes celles prévues par les organismes d'État telles que les bourses diverses ou encore les APL¹. Elle est allouée directement au jeune de façon à le responsabiliser car ce projet vise l'autonomisation des jeunes.

Soutenus pendant trois années (avec une possibilité d'une année de redoublement), pour un montant moyen de 2 000€, les jeunes sont ainsi accompagnés et n'ont pas à sacrifier des temps libres ou leur temps de révision en s'engageant précocement dans des « petits emplois » pour pallier leurs dépenses quotidiennes.

Pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études au-delà des 3 années couvertes par la bourse d'étude, considérant que leur carrière future devrait leur permettre un retour sur investissement, nous avons mis en place un système de prêt d'honneur, sans intérêt, remboursable dans les 5 ans qui suivent l'accession au premier emploi. À ce jour, 10 prêts ont été accordés, 5 sont déjà remboursés (14 500€ de prêts ont été alloués, 8 000 déjà remboursés).

Pour accompagner le jeune bénéficiaire, nous lui demandons de choisir un parrain/une marraine bénévole, avec lequel il doit faire un point, au minimum 2 fois dans l'année. Epaulé par son parrain, le jeune peut ainsi s'appuyer sur lui pour être soutenu dans les moments

¹ Aide personnalisée au logement

difficiles, conseillé sur la tenue de son budget ou encore rassuré dans ce « saut » vers la vie universitaire / post-secondaire.

Tous les projets d'études sont présentés à une commission (de 3-4 membres) qui statue sur les chances de réalisation et sur l'aide qui sera attribuée au jeune. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité. Le responsable de la commission instruit les dossiers et une fois qu'ils sont complets les présente. Il n'a pas de voix prépondérante.

Les projets acceptés font l'objet d'une convention entre le jeune et le Secours Catholique de Bourgogne, qui précise le projet d'étude soutenu, le montant de l'aide accordée et la durée de celle-ci. Le parrain est cosignataire de la convention.

Le Secours Catholique de Bourgogne, en conduisant ce projet, a démontré son apport : loin de n'être qu'un « délivreur de bourses », il a su proposer un accompagnement à chacun des jeunes épaulés pour un taux de redoublement de seulement 13%, loin du taux d'échec en première année d'études supérieures qui est de 50% au niveau national.

Depuis son lancement en 2005, ce sont 97 jeunes, à des niveaux divers, qui progressent vers une vie autonome.



Retrouvez ci-dessous un article paru dans le Journal de Saône-et-Loire à propos du projet « Aïcha et Léonard »

<http://www.lejsl.com/saone-et-loire/2011/11/20/coup-de-pouce-pour-les-jeunes-en-galere>

Actuellement, nous soutenons 16 jeunes qui ont intégré ce dispositif.

« Récemment, un étudiant a obtenu son diplôme d'ingénieur et un CDD dans l'entreprise qui l'a accueilli pour exécuter son stage, une jeune fille a obtenu un diplôme de secrétaire médicale...pour l'anecdote, un garçon ayant obtenu son bac est rentré en prépa ingénieur avec notre aide et après avoir vendu sa voiture afin d'équilibrer son budget... Nous permettons à des jeunes motivés, porteurs d'un projet, de prétendre à la fin de leur cycle d'études de vivre d'un emploi qu'ils auront choisi » M. Lelong, responsable de la commission Aïcha et Léonard.

Le montant des dépenses liées à cette action s'élève à ce jour à **34 747 €** au titre de l'année 2018.

Dépenses réalisées au 31 décembre 2018 (provisoire)	34 747 €
---	----------